



CH-3003 Berne, OFEN

Destinataires:

Partis politiques
Associations faîtières des communes,
des villes et des régions de montagne
Associations faîtières de l'économie
Autres milieux intéressés

Berne, le 8 mai 2014

Ouverture de l'audition relative à la modification de l'ordonnance sur l'énergie (OEné): rétribution à prix coûtant du courant injecté, gestion de la liste d'attente, marquage du courant et encouragement

Madame, Monsieur,

Différentes adaptations doivent être réalisées dans le cadre de la révision planifiée de l'ordonnance sur l'énergie (OEné):

- **Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC):** depuis 2009, le Conseil fédéral encourage avec la RPC la production de courant issue des énergies renouvelables. De nombreux projets ont pu ainsi bénéficier d'une aide et de multiples expériences ont été rassemblées. Un potentiel d'amélioration a par ailleurs été constaté. Suite à la demande importante, les petites installations photovoltaïques bénéficient depuis cette année d'une rétribution unique au lieu de la RPC. En raison de l'évolution du marché, les taux de rétribution pour les installations photovoltaïques doivent être adaptés tant pour la RPC que pour la rétribution unique.
- **Gestion de la liste d'attente:** plusieurs interventions parlementaires demandent une gestion plus flexible de la liste d'attente des installations RPC. La nouvelle réglementation de la gestion de la liste d'attente pour les projets de biomasse, de géothermie, de petite hydraulique et d'énergie éolienne prêts à être réalisés doit permettre de satisfaire à cette demande.
- **Marquage du courant:** afin de mieux informer les clients finaux, il est prévu que les entreprises d'approvisionnement en électricité indiquent désormais sur le site www.stromkennzeichnung.ch la quantité totale d'électricité fournie en plus des pourcentages des agents énergétiques.
- **Encouragement:** suite à l'évolution dans le domaine de l'encouragement, il va être procédé à deux adaptations: au niveau des articles relatifs à l'encouragement, on va – comme dans la loi – recourir à une formulation potestative afin d'établir qu'il s'agit de subventions reposant sur un pouvoir discrétionnaire. En outre, le délai d'examen des requêtes d'aides financières liées à un objet



va être prolongé de 2 à 4 mois. En effet, en cas de demandes complexes, le délai actuel ne suffit guère pour procéder aux vérifications nécessaires (experts, canton d'implantation, etc.).

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a chargé l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) de réaliser une audition concernant ce projet auprès des cantons, des organisations faîtières de l'économie et des milieux intéressés. Vous trouverez les documents détaillés à ce propos sur Internet (<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>).

L'audition durera jusqu'au **mercredi 9 juillet 2014**. Veuillez envoyer votre prise de position jusqu'à cette date à l'Office fédéral de l'énergie, Division Efficacité énergétique et énergies renouvelables, Service de coordination, 3003 Berne ou par e-mail à EnV.AEE@bfe.admin.ch. Les personnes suivantes sont à votre disposition pour tout complément d'information:

- Adaptation des taux de rétribution de la RPC: Marc Muller, marc.muller@bfe.admin.ch, tél. 031 / 322 47 56
- Gestion de la liste d'attente: Laura Antonini, laura.antonini@bfe.admin.ch, tél. 031 322 53 97
- Marquage du courant: Beat Goldstein, beat.goldstein@bfe.admin.ch, tél. 031 325 34 36
- Encouragement: Simon Iseli, simon.iseli@bfe.admin.ch, tél. 031 325 35 16

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, je vous prie d'agréer, Madame la présidente, Monsieur le président, Mesdames et messieurs les membres du gouvernement, mes salutations les meilleures.

Office fédéral de l'énergie

Walter Steinmann
Directeur

Annexes:

- Liste des destinataires de l'audition (a, f, i)